



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/20
3 avril 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

PRÉPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE
EN OEUVRE D'ACTION 21

Lettre datée du 19 mars 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de communiquer, dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, le rapport ci-joint relatif au Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). Il s'agit du rapport intérimaire du Président au titre des années 1994-1997. La seconde assemblée du Forum a eu lieu à Ottawa, en février 1997, à l'invitation du Gouvernement du Canada.

Le Forum est une organisation non institutionnalisée dont les membres étudient tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des risques posés par les produits chimiques, dans le cadre du chapitre 19 d'Action 21.

Il serait des plus utile que ce rapport soit distribué comme document officiel de la Commission du développement durable à sa cinquième session ayant lieu du 7 au 25 avril. Le Canada suggère que les recommandations du FISC soient considérées dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 1997.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert R. FOWLER

* E/CN.17/1997/1.

97-09103 (F) 080497 080497 090497 /...





IFCS

**Forum intergouvernemental
sur la
sécurité chimique**

**Rapport intérimaire du Président
1994-1997**

Forum II

Deuxième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

**Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997**

Rapport intérimaire du Président 1994-1997

**Présenté par le Canada pour
le compte du FISC**

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU PRÉSIDENT

RÉSUMÉ À L'INTENTION DE LA DIRECTION

1. Le FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE (FISC ou Forum) a été mis sur pied en 1994 à la suite d'une recommandation de la CNUED. Le Forum est un mécanisme de promotion de l'évaluation des risques posés par les produits chimiques et de leur gestion écologique saine.
2. Le Forum est une organisation non institutionnalisée dans le cadre de laquelle les représentants de gouvernements, d'organisations internationales et intergouvernementales et d'une vaste gamme d'ONG se réunissent pour étudier tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des risques posés par les produits chimiques. Insistant fortement sur la participation pleine et loyale de tous les partenaires, le Forum fonctionne par voie de consensus.
3. Lors de sa première assemblée, le Forum a adopté des recommandations détaillées sur les priorités à respecter pour mettre efficacement en oeuvre des moyens nationaux et internationaux dans les six domaines du programme du chapitre 19 de l'agenda 21. Lors de sa seconde assemblée, en février 1997, le Forum a fait le point de ses accomplissements et notés les endroits où les progrès dans les recommandations ont été lents ou inexistant, de façon à pouvoir définir l'orientation à prendre pour les trois prochaines années.
4. En général, le niveau de réussite a été très encourageant. Les objectifs d'évaluation des produits chimiques sont en voie d'être atteints; le système mondial d'harmonisation et de classification des produits chimiques progresse bien; un certain nombre de nouvelles initiatives améliorent l'échange de l'information sur les produits chimiques; finalement, le Forum a eu une influence appréciable sur un certain nombre de mesures de réduction des risques et fait la promotion du développement de profils nationaux détaillés qui renforcent la capacité de gestion des pays. Un nouveau mécanisme international de coordination entre les organisations internationales et intergouvernementales, le programme interorganisations pour la gestion sécuritaire des produits chimiques, a été mis sur pied.
5. Il reste cependant beaucoup à faire. Les engagements des gouvernements aux objectifs du Forum n'ont pas toujours correspondu à leur participation et à leur appui aux initiatives du Forum. Bien des pays ont besoin d'une meilleure infrastructure pour gérer efficacement les risques posés par les produits chimiques qu'ils utilisent. Le niveau de subvention par les participants a été moins que suffisant pour assurer au Secrétariat un soutien à long terme et une participation entière des pays en voie de développement.
6. Le Forum constitue un mécanisme unique en son genre qui chapeaute mondialement la coordination des mesures sur les produits chimiques. Sa nature non institutionnelle et la grande diversité de participation de toutes les parties lui donnent une remarquable capacité de solutionner et d'évaluer les problèmes que posent les produits chimiques pour la santé et l'environnement. Maintenant qu'il est bien lancé, il a besoin de l'engagement de tous ses participants à donner suite à leur engagement de poursuivre l'objectif d'une gestion écologique des produits chimiques, en particulier telle qu'elle est décrite à l'agenda 21.

/...

Le Forum intergouvernementale sur la sécurité chimique (FISC):

Réaffirme l'importance du Chapitre 19 de l'agenda 21 et *recommande* donc que la Séance spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies

- *Reconnaisse* que la gestion saine des produits chimiques est essentielle au développement durable et constitue une assise fondamentale de la santé humaine, de la sécurité et de la protection environnementale et de la réussite des nombreux autres chapitres de l'agenda 21.
- *Reconnaisse* que le FISC, qui a été créé en réponse à la demande des gouvernements présentée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, a évolué en un cadre obligatoire pour développer et promouvoir, grâce à un processus d'établissement d'un consensus, des stratégies internationales et des partenariats entre les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales en vue d'assurer la saine gestion des produits chimiques.
- *Reconnaisse* que les gouvernements seuls ne peuvent assurer la saine gestion des produits chimiques. Les efforts exercés volontairement dans le secteur industriel en matière de prudence responsable et de gestion des produits, d'aide et d'efforts de la communauté par les organisations non gouvernementales syndicales et d'intérêt public, ainsi que les travaux spécialisés des organisations intergouvernementales et scientifiques constituent un rôle critique. Les progrès les plus importants sont réalisés lorsque toutes les parties travaillent en concertation.
- *Reconnaisse* que, grâce à la coopération entre les partenaires, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'atteinte des objectifs du Chapitre 19, plus particulièrement:
 - cerner les risques que constituent les polluants organiques persistants pour la santé humaine et l'environnement;
 - accélérer l'évaluation à l'échelle internationale des risques des produits chimiques;
 - appliquer les procédures volontaires et négocier l'instrument ayant force exécutoire du consentement après information préalable;
 - élaborer des inventaires d'émission et de transfert des polluants;
 - tendre vers un système harmonisé globale de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
 - promouvoir les solutions de rechange permettant de réduire la nécessité d'utiliser des produits chimiques (par exemple, méthodes intégrées de lutte contre les nuisibles); et
 - commencer à chercher une solution aux problèmes des stocks de produits chimiques désuets.

Toutefois, malgré les progrès considérables réalisés, il reste encore beaucoup à faire, ce qui devra continuer de constituer une priorité bien au delà de l'an 2000.

- *Reconnaisse* que la recherche scientifique continuera d'obtenir de nouvelles informations et de mieux comprendre les effets des substances chimiques sur la

/...

santé humaine et l'environnement. Le nombre de plus en plus grand de travaux de recherche qui révèlent que certaines substances peuvent perturber les fonctions corporelles normales régulées par le système endocrinien en constitue un exemple. Ces nouvelles questions doivent être abordées par l'exécution de recherches qui donneront lieu à des mesures stratégiques permettant de réduire ces risques.

- *Reconnait* le leadership des gouvernements et des organisations qui ont permis de donner suite aux travaux du Forum en réunissant les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, ainsi que l'appui des pays et des organisations qui ont contribué généreusement en fournissant à certains gouvernements une aide sans laquelle ces derniers n'auraient pu participer.
- *Recommande* que les donateurs, y compris les banques multilatérales de développement, s'assurent que les politiques de développement et que les investissements dans les programmes et les projets comportant la gestion de produits chimiques comprennent un appui au renforcement de la capacité des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition, qui est suffisante pour assurer la gestion écologique des produits chimiques.
- *Recommande* que les gouvernements nationaux prennent l'initiative d'améliorer les efforts de tous les partenaires visant à trouver des façons innovatrices de fournir les ressources nécessaires pour assurer la saine gestion des produits chimiques. Plus particulièrement, il faut insister surtout sur la sécurité, sur la promotion d'une technologie moins polluante, sur l'adoption de concepts de prévention de la pollution et sur le renforcement de la capacité.

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU PRÉSIDENT

I. INTRODUCTION

7. Les produits chimiques sont un besoin essentiel de la société moderne, mais leur utilisation peut poser des risques appréciables pour la santé humaine et l'environnement. Ces risques doivent être réduits et gérés dans l'ensemble du monde de la façon la plus rentable et la plus durable. Le concept du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC ou Forum) a vu le jour durant la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED); il a été élaboré et raffiné par une assemblée d'experts désignés par leur gouvernement, qui s'est tenue à Londres en 1991. Cette assemblée a proposé qu'un forum intergouvernemental sur l'évaluation et la gestion des risques posés par les produits chimiques soit mis sur pied pour promouvoir la gestion écologique des produits chimiques.

8. La CNUED de 1992 a refait cette recommandation au chapitre 19 de l'agenda 21, qui a mené, à son tour, à la première assemblée du Forum en 1994 et à l'adoption de son mandat et de ses priorités d'intervention. Ces dernières sont l'élaboration et la délimitation des six domaines du programme du chapitre 19 et l'établissement d'objectifs détaillés et réalisables pour les gouvernements nationaux et la communauté internationale. Le rôle clé des gouvernements dans l'atteinte de ces objectifs a été entièrement reconnu en insistant sur les avantages de la coopération régionale dans la mise en oeuvre d'un processus.

9. Il y a eu deux assemblées du Groupe intersessions (GIS) du Forum, qui a été mis sur pied pour assurer une continuité et une orientation des travaux entre les assemblées du Forum — en 1995, à Bruges et en 1996, à Canberra. Le Groupe représente 31 pays. Un certain nombre d'autres pays et d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations intergouvernementales, ont participé activement à ces assemblées. La seconde assemblée du Forum a eu lieu à Ottawa, en février 1997, à l'invitation du gouvernement du Canada.

Objectifs et fonctions

10. Le Forum est une organisation non institutionnalisée dans le cadre de laquelle les représentants de gouvernements, d'organisations internationales et intergouvernementales et d'une vaste gamme d'ONG se réunissent pour étudier tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des risques posés par les produits chimiques. Son rôle : chercher à trouver un consensus entre ces groupes quant à l'application du chapitre 19 de l'agenda 21. L'objectif du Forum est d'établir des politiques et des stratégies et d'améliorer leur coordination, en insistant particulièrement sur le traitement de ces questions par des groupes régionaux et infra-régionaux. Le Forum n'a ni le mandat, ni les ressources nécessaires à l'application des recommandations qui en résultent. En dernier ressort, cette tâche appartient aux gouvernements et aux autres participants au Forum.

11. Bien que le Forum prête particulièrement attention au chapitre 19 de l'agenda 21, sa portée est beaucoup plus vaste, car il s'occupe de toutes les questions concernant les risques posés par les produits chimiques. Cela signifie qu'il est possible d'explorer et de développer des

liens soit entre les six domaines du programme du chapitre 19, soit entre les autres questions de l'agenda 21 comme les déchets dangereux ou la santé humaine.

12. Les fonctions du Forum incluent l'établissement des priorités pour tous les aspects de la sécurité des produits chimiques, que ce soit pour la santé ou pour l'environnement, et la promotion des mécanismes de coordination, tant au niveau national qu'au niveau international. Les priorités d'intervention, adoptées en 1994, signalaient quelques 43 recommandations précises, avec échéancier dans bien des cas, pour la réalisation de la gestion écologique des produits chimiques. Les gouvernements ont la première responsabilité dans l'application de ces recommandations, mais il va sans dire qu'une étroite collaboration des organismes internationaux et des ONG est essentielle au succès du processus.

13. Le Forum sert à répartir la responsabilité mondiale de la gestion écologique des produits chimiques sur toutes les parties. Une délimitation nette des objectifs et des échéanciers, en particulier, lorsque les objectifs sont pratiques et atteignables, rend visible et valorise le niveau de réalisation des gouvernements. Une telle netteté est à l'avantage du public.

Forces du Forum

14. La nature non institutionnelle du forum et la généralité et l'ampleur de son mandat lui assure une souplesse et une adaptabilité qui ne se rencontre pas souvent dans les organisations internationales. Bien que le droit de vote soit limité officiellement aux gouvernements, l'insistance sur la pleine participation de tous les partenaires a entraîné dans la pratique un fonctionnement par consensus. La transparence des procédures de travail et le besoin d'une pleine participation de tous les partenaires ont donné une approche unique en son genre en matière de sécurité des produits chimiques à l'échelle mondiale. Les opinions de tous les intéressés sont sollicitées et prises en compte. Les conclusions et les recommandations du Forum acquièrent ainsi beaucoup de poids.

15. Cette approche est entièrement conforme au principe fondamental du partenariat imprégné dans l'esprit de l'agenda 21 et développé particulièrement dans le chapitre 27. L'entière reconnaissance du rôle de tous les secteurs de la société — gouvernements, partenaires sociaux, industrie, organismes scientifiques, écologistes, groupes de travailleurs et groupes d'intérêt public — dans la promotion d'une saine gestion des risques posés par les produits chimiques est un élément essentiel du mécanisme de fonctionnement du Forum.

16. La démarche pragmatique suivie dans l'élaboration des recommandations sur une base régionale a suscité un certain nombre d'assemblées dans les régions afin qu'elles puissent envisager tous les aspects des questions. Ce processus a été grandement facilité par les considérations régionales qui se sont révélées évidentes lors de l'élection des représentants du Forum et des pays représentés au sein des groupes intersessions.

II. RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DES PRIORITÉS D'INTERVENTION

17. L'analyse de chacune des recommandations signalées dans les priorités d'intervention du Forum I en 1994 montre que le niveau de succès est encourageant dans bien des domaines. Cependant, ce succès n'est aucunement uniforme tant dans les domaines du programme que dans les diverses régions du monde. L'aperçu qui suit insiste sur les questions dans lesquelles le Forum a joué un rôle majeur dans la mise en oeuvre des interventions nécessaires. La présence du Forum a, à l'occasion, catalysé des initiatives pour la sécurité des

/...

produits chimiques à l'échelle mondiale.

18. L'application des priorités d'intervention est, d'abord et avant tout, une responsabilité gouvernementale, mais le secrétariat du FISC a eu certaines difficultés à tirer des organismes nationaux l'information nécessaire. C'est clairement un domaine qui laisse le plus place à l'amélioration. À cet égard, les groupes de travail régionaux du FISC se sont avérés utiles et leur rôle dans la collecte de l'information devrait être renforcé.

19. Bien que le Forum ait, dès les débuts, reconnu l'importance de développer des liens entre cette question et les autres questions de l'agenda 21, il n'y a pas encore concentré ses énergies. Un besoin se fait sentir de cerner les domaines ou les interventions précises en matière de gestion des produits chimiques où des liaisons existent (p. ex., questions touchant la santé humaine) et d'établir un dialogue et d'autres forums/organisations de coopération dans ces domaines de façon à pouvoir coordonner les travaux conjoints qui sont mutuellement profitables et les faire progresser.

20. Une initiative internationale singulière pour la sécurité des produits chimiques a été la mise en oeuvre, en 1995, du programme interorganisations pour la gestion sécuritaire des produits chimiques (IOMC). Le Forum joue toujours un rôle de plaque tournante dans le développement de ce mécanisme de coordination des efforts des organisations intergouvernementales dans le domaine de la sécurité des produits chimiques. L'IOMC est une entreprise de coopération entre les organisations intergouvernementales qui, dans le cadre de leur propre mandat constitutionnel, s'efforcent de promouvoir en partenariat le travail international. Les organisations participantes actuelles sont le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'ONUDI et l'OCDE, et des mesures ont été prises pour assurer la participation de l'UNITAR. Les travaux scientifiques et techniques de l'IOMC sont effectués au sein des structures existantes des organisations participantes, soit individuellement, soit conjointement. La coordination des activités avec les autres organisations, institutions ou programmes concernés par la sécurité des produits chimiques — p. ex., UNITAR, UE — peut être réalisée dans le cadre de l'IOMC. L'IOMC et le Forum, qui ont des rôles et des responsabilités différents, mais interdépendants, se complètent dans leurs efforts pour développer des activités coopératives coordonnées au niveau international.

21. On décrit ci-après les réalisations du Forum et de ses partenaires, ainsi que les défis qu'ils ont eu à relever dans les divers domaines.

/...

RÉALISATIONS

Domaine A du programme : Prolongement et accélération de l'évaluation internationale des risques posés par les produits chimiques

22. En acceptant de nombreux objectifs pour l'évaluation d'autres produits chimiques dans le délai imparti, le FISC a été capable de concentrer ses efforts de coopération au sein des gouvernements nationaux, des organisations internationales et de l'industrie. Afin de mieux utiliser les évaluations nationales de grande qualité, le PISC a élaboré un nouveau type de document d'évaluation internationale; de plus, les travaux de mise en oeuvre d'un processus à étapes coordonné qui vise les produits chimiques et les pesticides actuels sont avancés, la charge de travail étant partagée au maximum et les évaluations donnant des résultats maximum. Jusqu'ici, 119 de ces évaluations sont complétées et les probabilités que le PISC et l'OCDE atteignent leur objectif de 200 évaluations d'ici la fin de 1997 sont bonnes.

24. En 1996, le PNUE/ECETOC a publié un inventaire des résumés critiques sur les produits chimiques. Les critères généraux de sélection des produits chimiques ont été établis par une consultation internationale.

26. Dans les pays en voie de développement, peu de progrès ont été réalisés dans l'accès aux données sur l'exposition humaine et aux données de bonne qualité sur les effets pour la santé aussi bien que dans la production de ces données. Plusieurs petites études faites par des gouvernements nationaux pour recueillir de l'information sur les types d'informations et de documents nécessaires à l'évaluation des risques ont connu peu de succès.

Domaine B du programme : Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques

28. L'élaboration d'un système mondialement harmonisé de classification et d'étiquetage a bien progressé. Le Forum a encouragé et parrainé l'exécution de ces travaux par le groupe de coordination de l'IOMC pour l'harmonisation des systèmes de classification des produits chimiques et ce groupe s'efforce de respecter les échéances de 1997 et de l'an 2000. Une bonne partie des travaux techniques ont été réalisés par l'UNCETDG (dangers matériels), l'OCDE

DÉFIS

23. L'évaluation de 300 autres produits chimiques d'ici l'an 2000, soit l'objectif original, demandera des ressources et des efforts additionnels de tous les intéressés.

25. Les groupes de travail régionaux du FISC aideront à identifier les produits qui seront les futurs candidats à l'évaluation des risques.

27. Ce domaine nécessite d'autres travaux accélérés.

29. Dans certains domaines où les travaux techniques n'ont pas suffisamment progressé, il faudra user d'influence politique au cours de la prochaine année.

/...

(dangers pour la santé et l'environnement) et l'OIT (communication des dangers). Ce programme est un exemple de la synergie engendrée par le Forum dans la communauté internationale.

Domaine C du programme : Échange de l'information sur les produits chimiques toxiques et les risques posés par les produits chimiques

30. Géré efficacement, l'échange de l'information peut constituer une base de travail sûre dans tous les aspects de la sécurité des produits chimiques. Le FISC en a fait la promotion par des ateliers et des démonstrations tenus au GIS 2 et à Forum II. Les organisations membres de l'IOMC publient un inventaire de la somme considérable d'informations qu'ils ont diffusées sur Internet, CD-ROM et papier, entre autres. Le réseau mondial d'information sur les produits chimiques (GINC), un projet d'échange de l'information sur Internet, a connu beaucoup de succès et suscité la coopération d'organisations et de pays importants.

32. Le Forum, par des discussions qui ont eu lieu au GIS 1, a donné des lignes directrices générales sur la façon dont les gouvernements pourraient rendre obligatoire l'actuelle procédure volontaire de consentement après information préalable (CIP) du FAO/PNUE. Les négociations devraient être terminées avant la fin de 1997. En vertu de l'actuelle procédure volontaire de CIP, 148 pays participants ont désigné des autorités nationales; plus de 60 pays ont, jusqu'ici, reçu une formation pour la mise en place et l'application de la procédure dans le cadre du programme conjoint de la FAO et du PNUE pour l'application du CIP, en collaboration avec UNITAR.

Domaine D du programme : Élaboration des programmes de réduction des risques

34. Le Forum a fourni des conseils sur une gamme d'activités prioritaires de réduction des risques et encouragé leur coordination par les partenaires capables de les réaliser. Les organisations membres de l'IOMC se sont attaquées à un certain nombre de priorités d'intervention dans ce domaine du programme — p. ex., réduction des risques posés par les pesticides; prévention des accidents;

31. D'autres travaux sont nécessaires pour s'assurer que les besoins d'information des pays en voie de développement sont satisfaits, y compris le recensement de l'information nécessaire et l'établissement des moyens les plus efficaces de d'acheminer l'information vers ceux qui en ont besoin. Durant cette dernière étape, il faudra faire particulièrement attention aux échanges d'information, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays.

33. Soutenir les gouvernements pour s'assurer qu'ils pourront développer ou maintenir l'infrastructure nécessaire pour appuyer la procédure CIP

35. Le seul défi qui reste consiste à encourager tous les partenaires (gouvernements, organisations intergouvernementales et non gouvernementales) à organiser et à mettre en

/...

capacité d'intervention et réponse en cas d'accidents;
finalement, contrôle des intoxications.

36. Le Forum a établi son rôle spécial d'une façon spectaculaire par ses travaux sur les polluants organiques persistants (POP). À la demande du Conseil d'administration du PNUE, le FISC a mis au point, avec les organisations membres de l'IOMC, l'évaluation de 12 POP choisis et présenté des recommandations sur les interventions internationales, y compris un instrument donnant le pouvoir de légiférer mondialement sur les POP. Même si les ressources disponibles étaient rares, le Forum a été capable de satisfaire à la demande du PNUE en un peu moins d'un an et il a ainsi pavé la voie à la convention sur les POP. Une approche plus traditionnelle aurait demandé davantage de temps et d'argent.

38. Un autre domaine sur lequel le Forum a eu un impact considérable est la promotion de l'Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP). Depuis 1994, par l'intermédiaire des assemblées des GIS, le FISC a informé les participants du potentiel de l'IETMP comme outil très efficace et souple de gestion des risques adaptable aux besoins d'une vaste gamme de pays, y compris les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition. Six nations possèdent un IETMP opérationnel actuellement. Au moins 30 autres pays sont en train de mettre sur pied un IETMP.

40. Parmi les autres domaines prioritaires d'intervention du Forum signalés par un ou plusieurs groupes régionaux du FISC, mentionnons :

41. ● Dans de nombreux pays en voie de développement et pays dont l'économie est en transition, la présence de vastes stocks de produits chimiques désuets constitue un problème alarmant.

application d'autres mesures
de réduction des risques.

37. Le besoin se fait sentir d'élaborer des critères justes pour l'identification de produits chimiques autres que les 12 POP choisis, qui pourraient être inclus dans une convention mondiale sur les POP, et de déterminer s'il y a des produits chimiques qui constituent des risques importants non prévues par les initiatives en cours.

39. Continuer à suivre et à encourager les progrès dans ce domaine et, en particulier, à appuyer l'engagement des organisations non gouvernementales publiques et syndicales tout en reconnaissant les inquiétudes de l'industrie chimique en ce qui concerne l'adaptation des IETMP aux circonstances locales.

42. Le FISC travaillera en concertation avec la FAO, d'autres organisations membres de l'IOMC, ainsi que les organismes d'aide bilatérale et les banques de développement multilatéral à essayer de trouver une approche coordonnée à la solution de ce problème et à décourager l'accumulation de nouveaux stocks.

43. ● Le Forum II a examiné la coopération en matière de recherche d'informations sur les produits chimiques qui perturbent l'activité endocrinienne et en matière d'échange des résultats de cette recherche, et a demandé à l'IOMC, par l'entremise de ses organisations participantes, de poursuivre encore plus les premiers efforts de coordination des activités et de déterminer les moyens de résoudre les problèmes urgents. .
45. ● Prenant note de l'invitation du Conseil d'administration du PNUE, lors de la XIX^e séance, au Directeur exécutif, en étroite collaboration avec l'IOMC, de préparer un rapport décrivant les options qui permettraient d'améliorer la cohérence et l'efficacité des activités internationales portant sur les produits chimiques, le Forum II a demandé au PNUE et à l'IOMC d'accélérer les travaux afin que le rapport soit disponible au cours du troisième trimestre de 1998, pour que le Comité du Forum puisse le revoir lors de la réunion du GIS3.

44. Le Forum II a décidé de revoir la situation des travaux du GIS3 à la fin de 1998.

46. En général, l'étude de ce genre de questions au sein du FISC peut faciliter le consensus avant même que les questions fassent l'objet de négociations plus officielles.

Domaine E du programme : Renforcement des aptitudes et capacités nationales de gérer les produits chimiques

47. Le premier outil essentiel pour qu'un gouvernement puisse réduire les risques posés par les produits chimiques est une infrastructure législative, réglementaire et administrative qui permette de gérer efficacement les produits chimiques. Le FISC encourage la coopération régionale et l'aide bilatérale comme moyens importants de construire cette infrastructure.

48. Les progrès sont lents dans la grande majorité des pays qui ne possèdent pas encore une capacité suffisante de gestion des produits chimiques ni les mécanismes permettant d'assurer la liaison entre toutes les parties intervenant dans la sécurité des produits chimiques.

49. Le Forum a fait une promotion active du développement de profils nationaux détaillés qui évaluent la capacité des pays de gérer les produits chimiques et, par un processus interministériel de consultation qui constitue une première étape clé au développement de la capacité nécessaire, signalent les régions où des améliorations sont essentielles. Par l'intermédiaire d'un programme institué par UNITAR, dans le cadre de l'IOMC, 30 pays en voie de développement et en transition reçoivent actuellement de l'aide pour compléter leurs profils nationaux d'ici la fin de 1997; un certain nombre d'autres pays commencent aussi à développer des profils nationaux. Comme mesure

50. Bien des pays devront mettre sur pied une infrastructure plus solide pour permettre une gestion efficace des risques posés par les produits chimiques. Leurs travaux dans le cadre du Forum seraient grandement facilités par l'établissement de centres nationaux de liaison bien reconnus et de comités

/...

intérimaire, un certain nombre de pays ont développé des "mini-profil" insistant sur leur structure et leurs capacités législatives; un groupe régional, celui de l'Amérique élargie, a dressé un profil régional basé sur ces informations. Des réunions régionales des groupes de l'Asie et de l'Amérique latine seront offertes prochainement. Voilà une réussite remarquable due à l'encouragement et au soutien offerts par le Forum.

51. La question de l'aide bilatérale à la gestion des produits chimiques a été soulevée durant le GIS 2 et les résultats de l'enquête faite par l'OCDE ont été présentés durant le Forum II. L'IOMC effectue actuellement une analyse détaillée des activités de renforcement des capacités des organisations membres et d'UNITAR. Le rapport sera disponible vers le milieu de 1997. Ces informations réunies devraient former une solide fondation permettant de combler les besoins de renforcement des capacités de façon plus systématique.

Domaine F du programme : Prévention du trafic international illégal de produits toxiques et de produits dangereux

nationaux de coordination ayant le pouvoir d'appliquer les programmes de limitation des produits chimiques, et par la préparation et la mise à jour continue de profils nationaux. Le FISC aura besoin de jouer un rôle plus actif dans la promotion et la coordination, par l'intermédiaire de ses groupes de travail régionaux, du renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques.

52. Le mécanisme du FISC peut servir à mieux cerner les besoins de coopération technique des pays et à faciliter le développement de cadres de travail en partenariat permettant de combler ces besoins par des apports éventuels de ressources techniques et financières. Ces partenariats devront inclure la fourniture de ressources locales pour assurer la participation des gouvernements nationaux.

53. Le développement de cette question nécessite une législation efficace sur la limitation des produits chimiques. Une fois celle-ci en place dans un nombre suffisant de pays, le FISC évaluera les besoins d'efforts ou de mesures supplémentaire dans ce domaine du programme.

/...

III. QUESTIONS NON RÉSOLUES

54. Le Forum a fait des progrès considérables depuis sa fondation en 1994 et son identité et ses objectifs sont largement connus. Cependant, la résolution d'un certain nombre de questions faciliterait grandement pour lui l'atteinte des objectifs de l'agenda 21.
55. ● Le niveau de l'appui financier apporté au Forum n'a pas permis le soutien à long terme nécessaire au secrétariat, qui joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs du chapitre 19 par le Forum. Des subventions justes et constantes sont essentielles au bon fonctionnement du Forum.
56. ● Le Forum et les organisations internationales, en particulier l'IOMC, ont des rôles et des responsabilités distincts et séparés. Une bonne connaissance de ces rôles et responsabilités permettrait grandement d'améliorer les efforts.
57. ● Il a été difficile d'obtenir des subventions permettant une participation entière des pays en voie de développement aux travaux du Forum. Un engagement à long terme par les partenaires en mesure de fournir une aide à cet égard serait des plus utiles.
58. ● Les subventions accordées aux efforts régionaux n'ont pas été à l'égal des engagements pris par les membres du Forum envers l'importance des programmes régionaux et infra-régionaux. Jusqu'ici, les groupes de travail régionaux n'ont pas réussi à cerner les priorités régionales et infra-régionales en matière d'aide technique nécessaire au développement des stratégies régionales de renforcement des capacités et à la mobilisation, auprès des donateurs éventuels, des ressources essentielles à ces entreprises.

IV. ORIENTATION FUTURE

59. Le Forum constitue un mécanisme unique en son genre qui chapeaute mondialement la coordination des mesures sur les produits chimiques. Sa nature non institutionnelle et la grande diversité de participation, à part égale, de toutes les parties lui donne une remarquable capacité de solutionner et d'évaluer les problèmes que posent les produits chimiques pour la santé et l'environnement.
60. Les mécanismes de mise en oeuvre des initiatives et recommandations du Forum devront être raffinés au cours des années à venir. Si des ressources suffisantes ne sont pas mises à la disposition du secrétariat, une approche plus commerciale et plus déterminée pourra être prise pour s'assurer que les volontés du Forum seront exprimées adéquatement par les interventions nécessaires sur la scène mondiale. Les grandes espérances exprimées à l'agenda 21 en ce qui concerne la gestion écologique des produits chimiques seront ainsi comblées.
61. Les débuts du Forum sont prometteurs : les problèmes posés par certains produits chimiques sont solutionnés d'une façon nouvelle et imaginative. La participation entière des intéressés augure bien pour l'avenir. Ce qu'il faut maintenant, c'est un renforcement de l'engagement de tous les partenaires — gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux.

V. PROPOSITIONS PRÉSENTÉES LORS DE LA SSAGNU

Le Forum intergouvernementale sur la sécurité chimique (FISC):

/...

Réaffirme l'importance du Chapitre 19 de l'agenda 21 et *recommande* donc que la Séance spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies

- *Reconnaisse* que la gestion saine des produits chimiques est essentielle au développement durable et constitue une assise fondamentale de la santé humaine, de la sécurité et de la protection environnementale et de la réussite des nombreux autres chapitres de l'agenda 21.
- *Reconnaisse* que le FISC, qui a été créé en réponse à la demande des gouvernements présentée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, a évolué en un cadre obligatoire pour développer et promouvoir, grâce à un processus d'établissement d'un consensus, des stratégies internationales et des partenariats entre les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales en vue d'assurer la saine gestion des produits chimiques.
- *Reconnaisse* que les gouvernements seuls ne peuvent assurer la saine gestion des produits chimiques. Les efforts exercés volontairement dans le secteur industriel en matière de prudence responsable et de gérance des produits, d'aide et d'efforts de la communauté par les organisations non gouvernementales syndicales et d'intérêt public, ainsi que les travaux spécialisés des organisations intergouvernementales et scientifiques constituent un rôle critique. Les progrès les plus importants sont réalisés lorsque toutes les parties travaillent en concertation.
- *Reconnaisse* que, grâce à la coopération entre les partenaires, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'atteinte des objectifs du Chapitre 19, plus particulièrement:
 - cerner les risques que constituent les polluants organiques persistants pour la santé humaine et l'environnement;
 - accélérer l'évaluation à l'échelle internationale des risques des produits chimiques;
 - appliquer les procédures volontaires et négocier l'instrument ayant force exécutoire du consentement après information préalable;
 - élaborer des inventaires d'émission et de transfert des polluants;
 - tendre vers un système harmonisé globale de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
 - promouvoir les solutions de rechange permettant de réduire la nécessité d'utiliser des produits chimiques (par exemple, méthodes intégrées de lutte contre les nuisibles); et
 - commencer à chercher une solution aux problèmes des stocks de produits chimiques désuets.

Toutefois, malgré les progrès considérables réalisés, il reste encore beaucoup à faire, ce qui devra continuer de constituer une priorité bien au delà de l'an 2000.

- *Reconnaisse* que la recherche scientifique continuera d'obtenir de nouvelles informations et de mieux comprendre les effets des substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Le nombre de plus en plus grand de travaux de recherche qui révèlent que certaines substances peuvent perturber les fonctions corporelles normales régulées par le système endocrinien en constitue un exemple. Ces nouvelles questions doivent être abordées par l'exécution de recherches qui donneront lieu à des mesures stratégiques permettant de réduire ces risques.

/...

- *Reconnait* le leadership des gouvernements et des organisations qui ont permis de donner suite aux travaux du Forum en réunissant les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, ainsi que l'appui des pays et des organisations qui ont contribué généreusement en fournissant à certains gouvernements une aide sans laquelle ces derniers n'auraient pu participer.
- *Recommande* que les donateurs, y compris les banques multilatérales de développement, s'assurent que les politiques de développement et que les investissements dans les programmes et les projets comportant la gestion de produits chimiques comprennent un appui au renforcement de la capacité des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition, qui est suffisante pour assurer la gestion écologique des produits chimiques.
- *Recommande* que les gouvernements nationaux prennent l'initiative d'améliorer les efforts de tous les partenaires visant à trouver des façons innovatrices de fournir les ressources nécessaires pour assurer la saine gestion des produits chimiques. Plus particulièrement, il faut insister surtout sur la sécurité, sur la promotion d'une technologie moins polluante, sur l'adoption de concepts de prévention de la pollution et sur le renforcement de la capacité.
